

La déchèterie...



Maconge

	ETE (du 01/04 au 30/09)	HIVER (du 01/10 au 31/03)
Lundi	14h-19h	14h-17h
Mardi	9h-12h	9h-12h
Mercredi	14h-19h	14h-17h
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	14h-19h	14h-17h
	9h-12h	9h-12h
Samedi	14h-19h	14h-17h

Mont-Saint-Jean

	ETE (du 01/04 au 30/09)	HIVER (du 01/10 au 31/03)
Lundi	14h-19h	14h-17h
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	Fermée	Fermée
Jeudi	9h-12h	9h-12h
Vendredi	Fermée	Fermée
	9h-12h	9h-12h
Samedi	14h-19h	14h-17h

...une solution...

T'entreprands en Bourgogne®

Vos contacts



Communauté de Communes de l'Auxois Sud
Maison de Pays - Le Seuil - BP 13
21320 POUILLY-EN-AUXOIS
Tél : 03.80.90.80.44
Fax : 03.80.90.73.79
contact@ccauxoisud.fr



Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Côte-d'Or

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or
65-69, rue Daubenton - BP 34451
21074 DIJON CEDEX
Tél : 03.80.63.13.52
Fax : 03.80.36.27.87
www.cma-21.fr



CAPERB Bourgogne
4, impasse Jean Perrin
21300 CHENOVE
Tél : 03.80.48.95.54
Fax : 03.80.48.95.51



Fédération du Bâtiment de la Région Bourgogne
88, rue Jean-Jacques Rousseau
21024 DIJON
Tél : 03.80.48.00.60
Fax : 03.80.48.00.61

Avec le soutien des partenaires du :



... proche de chez vous

Déchèterie : Quoi, Où et Comment ?



Guide pratique

Des

Professionnels



Le mot du Président :

En adhérant à la Charte pour l'accueil des professionnels en déchèterie, la collectivité s'engage pour vous !

Désormais le système sera simplifié et réduira au maximum vos déplacements. En effet, vous disposerez de cartes annuelles. Vous retrouverez à l'intérieur de ce guide toutes les informations utiles pour l'élimination de vos déchets.

Christian GATTEY

Déchèterie

Espace aménagé, clos et gardienné.
Lieu de regroupement de divers déchets qui sont ensuite valorisés ou éliminés dans des filières spécialisées.
Centre d'apport volontaire destiné aux particuliers et pouvant accepter les professionnels sous certaines conditions.

Accès

La loi du 15 juillet 1975 modifiée vous rend responsable des déchets générés par votre activité jusqu'à l'élimination finale.

L'ouverture est autorisée aux professionnels (artisans-commerçants) installés sur le territoire de la Communauté de Communes et aux artisans qui réalisent des travaux sur ce secteur.

Des cartes annuelles obligatoires sont à retirer au siège de la Communauté de Communes.

Seuls les véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes sont acceptés.

Modalités

FONCTIONNEMENT DES CARTES

Une fois par an, chaque entreprise devra retirer au secrétariat de la Communauté de Communes deux cartes annuelles : 1 carte verte pour les dépôts gratuits limités à 1 m³ par semaine et 1 carte jaune pour les dépôts supplémentaires payants limités à 2 m³ par semaine.

Ces deux cartes vous seront remises après signature d'une convention entre la Communauté de Communes et votre entreprise.

Au cours de l'année, les gardiens tamponneront les cartes au fur et à mesure des dépôts (chaque case correspond à 1 m³ par semaine).

A la fin de l'année, vous devrez retourner ces 2 cartes à la Communauté de Communes : les m³ supplémentaires payants utilisés vous seront facturés et vous recevrez une attestation annuelle pour la traçabilité de vos déchets.

A LA DECHETERIE

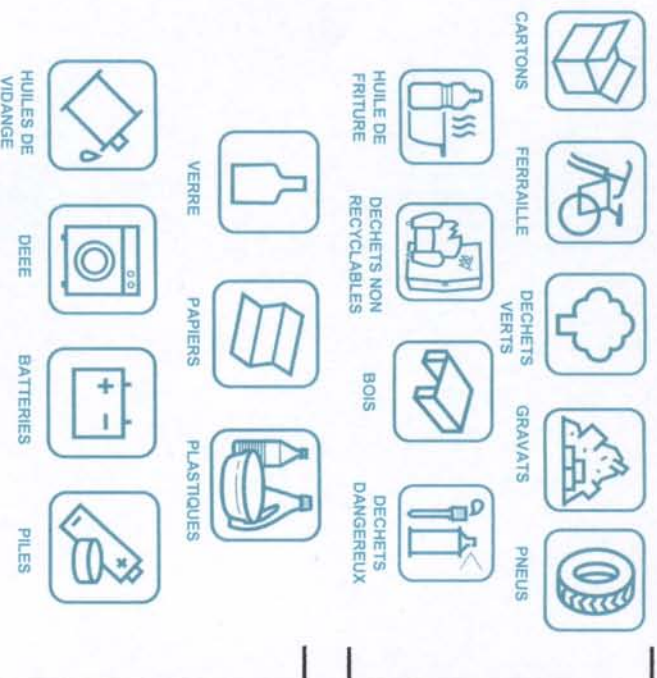
Au préalable, nous vous conseillons de trier vos déchets, afin de faciliter les dépôts dans les bennes et les conteneurs prévus à cet effet.

Sur le site, vous devez vous présenter au gardien qui vous accueille et vous conseille pour répartir vos déchets dans les bennes et les conteneurs.

Quels déchets peut-on déposer à la déchèterie lorsqu'ils sont bien triés ?

Apports limités à 3 m³ / semaine pour l'ensemble des déchets

Pour les professionnels du territoire de la Communauté de Communes



DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques : appareils électroménagers, écrans de télévision, ordinateurs, jouets, matériel de bricolage, ampoules et tubes fluorescents...

Pour les professionnels extérieurs au territoire de la Communauté de Communes (chantier sur place)

Les mêmes déchets sont acceptés selon le principe 1 m³ gratuit / semaine et 2 m³ payants supplémentaire / semaine. Par contre, des tickets unitaires sont à venir chercher au secrétariat de la Communauté de Communes.

Plus qu'un seul déplacement physique à la Communauté de Communes par an pour obtenir vos deux cartes !

CARTE VERTE

1 m³ gratuit / semaine

CARTE JAUNE

Jusqu'à 2 m³ supplémentaires payants / semaine

Facturation 11 €/m³

ⓘ ATTENTION ! En cas de non retour ou de perte, la totalité de la carte jaune vous sera facturée en fin d'année (soit 104 m³ — 1144 €) alors soyez vigilant.

DEPOT GRATUIT

TICKET VERT

1 m³ gratuit / semaine

TICKET JAUNE 11 € / m³

Jusqu'à 2 m³ supplémentaires payants / semaine